

"C-3"

R.13	Gloves, khaki, pr	1
	Shoes, canvas, RS pr	1
	Trousers, W/D short pr	1
	Singlet, gymnasium	1
	Coat, waterproof	1
	Blouse, B.D.	2
	Boots, ankle pr	1
	Jersey Pullover	1
	Socks, G.S. pr	3
	Trousers, B.D.	1
	Shirts, U.C.B.	1
	Brace	1
	Brush, hair	1
	Brush, shoe, polish	1
	Belt, 1 1/2"	1
	Necktie, black	1
	Socks, Black pr	1
	Badge Cap	1
	Brace, W.E., left	1
	Haversack	1
	Coverbresch	1
	Towel, bath,	1

Le tout forme un total de \$31.71.

- Q.14 Est-ce que l'accusé, le soldat Gonthier est dans la salle?
- R.14 Oui, il est assis près du Capt. d'Artois.

INTERROGE CONTRADICTIONNEMENT PAR L'OFFICIER DEPENDANT.

- Q.15 Je remarque ici GMS Couet, que vous ne possédez rien qui prouve que les articles ont appartenu à l'accusé. Est-ce que vous avez quelque chose pour prouver que ces articles ont été donnés à l'accusé?
- R.15 La 800 a été donné au Quartier maître.
- Q.16 Je voudrais voir sur la 800 ce qui a été donné à l'accusé par le quartier-maître.
- R.16 Je ne lui ai rien donné moi c'est le quartier-maître régimentaire.
- Q.17 Vous n'avez rien pour prouver que ces articles ont été donnés au soldat Gonthier. C'est compris que tout soldat a une 800 mais vous savez que souvent on promet de donner certaines choses?
- R.17 Ce ne sont pas mes troubles ça monsieur.
- Q.18 Ce ne sont pas mes troubles non plus mais vous savez qu'au quartier-maître il y a des choses qu'on promet de donner et on ne les donne pas?
- R.18 (Le témoin ne répond pas)

INTERROGE PAR LA COUR.

- Q.19 Pouvez-vous vous rafraichir la mémoire avec la liste là et nous dire la date que vous avez fait l'inspection du kit du soldat Gonthier?
- R.19 Je ne peux pas dire la date au juste monsieur, je ne me rappelle pas.